

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héringue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héringue, après convocation légale, en date du 17 mai 2023.

**Étaient présents :** Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Ann KARABABA Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

**Absents excusés :** Yann ALIBERT, Fabienne BOULIER, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN et Vincent SCHWEITZER

### Procurations :

Yann ALIBERT donne procuration à Anne KARABABA

Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA

Stéphane MARTIN donne procuration à Josiane CHAPPEL

Vincent SCHWEITZER donne procuration à Christian LANDAUER

**Secrétaire de séance :** Mireille JOSEPH

## 2023 48 Vente d'un véhicule communal (Peugeot 206+)

Monsieur le maire expose :

La Commune de Héringue est propriétaire d'un véhicule communal, acquis à l'état neuf, le 12 mai 2010, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Modèle : Peugeot 206+

- Immatriculation : AS-099-CQ

Ce véhicule ne correspond plus aux besoins de la commune qui souhaite procéder à sa vente et le sortir de l'inventaire patrimonial.

La cession de ce véhicule communal interviendrait de gré à gré au prix de 300 (trois cent) euros.

M. Roger BOERLEN, domicilié à (68220) Hégenheim, propose de s'en porter acquéreur.

Une telle cession étant conforme aux intérêts communaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE :

- . d'approuver la vente à M. Roger BOERLEN de ce véhicule communal au prix de 300 euros.
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat de cession de véhicule.
- . d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.
- . d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Primitif 2023.

Fait à Hésingue, le 24 mai 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

